Elections Législatives du 18 Novembre 1962

CIRCONSCRIPTION DE PAU

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

EN 1958, par vos libres suffrages, vous m'aviez confié la charge de représenter à l'Assemblée Nationale la Première Circonscription des Basses Pyrénées. La dissolution prononcée par M. le Président de la République m'amène, avant l'échéance normale de la législature, à me soumettre à nouveau à votre jugement. Si, par le vote d'une motion de censure, 280 députés appartenant à tous les partis républicains ont accepté d'abréger de plusieurs mois leur mandat, s'ils n'ont pas craint d'affronter délibérément le verdict populaire, c'est qu'ils estimaient, en conscience que l'heure était venue d'adopter une attitude de fermeté et de se rassembler autour de la Charte sacrée de tous les citoyens de ce pays : la Constitution.

Cette Constitution, qui est la règle du jeu démocratique et parlementaire et qui doit s'imposer à tous, gouvernants et gouvernés, nous l'avons adoptée ensemble le 28 septembre 1958. Pour ma part, 4 ans plus tard, je lui renouvelle mon adhésion et j'affirme que, sans vouloir revenir au régime du passé, ni recourir à des novations aventureuses, il convient simplement de lui être fidèle et d'en appliquer loyalement toutes les dispositions. Dans toutes mes attitudes politiques, je me suis toujours déterminé en conformité avec les impératifs constitutionnels, car je pensais que, si certaines conjonctures sont fugitives, les principes inscrits dans nos institutions sont l'assise la plus stable sur laquelle l'homme politique puisse s'appuyer dans les temps troublés que nous vivons.

J'ai donc attaché une très grande attention au fonctionnement des institutions parce que je savais que de cela dépendait non seulement le destin de la République, mais encore que chaque Français, que chaque Française, dans sa vie quotidienne, familiale ou professionnelle, en connaîtrait l'incidence directe, bénéfique ou préjudiciable. Soucieux de me tenir à égale distance d'une obéissance inconditionnelle et d'une opposition systématique, j'ai été ainsi amené au cours de la législature, à souscrire à de nombreux textes qui nous étaient proposés lorsqu'ils étaient conformes à la lettre et à l'esprit de la Constitution et j'ai, par contre, opposé mon refus à toutes mesures qui me paraissaient en contradiction avec cette même Constitution.

A l'actif de la législature, j'enregistre bien volontiers le redressement financier qui a engendré une relative prospérité économique, mais qui a été acquis au prix de sacrifices généralement supportés par les classes les plus défavorisées. Et je regrette que cette expansion n'ait pas donné lieu à des mesures plus hardies de progrès social. Nous avons attendu en vain la grande Année sociale qui nous était annoncée par le Gouvernement. Nous avons attendu en vain que celui-ci dépose sur le bureau des Assemblées des textes fondamentaux sur lesquels auraient pu se compter les parlementaires animés par le souci de remédier aux injustices les plus évidentes dont sont victimes les individus et les familles.

Dans le domaine agricole, de telles lois essentielles ont été examinées et votées, apportant ainsi à la Profession des mesures qu'elle souhaitait. Mais ceci n'a été obtenu bien souvent que sous la pression de l'action directe qui est la rançon de la démocratie directe. Et, par ailleurs, le Parlement, en butte à tous les obstacles réglementaires qui lui étaient opposés, n'a pu toujours exercer, selon son vœu, la plénitude de ses prérogatives législatives qui eût permis de rendre ces textes meilleurs et plus efficaces.

On peut par ailleurs s'étonner qu'un régime d'autorité n'ait pas procédé à de profondes réformes de structure. La réforme administrative reste à faire et le Gouvernement n'a jamais manifesté ses intentions en la matière, si tant est qu'il en ait eu. En dehors de la réforme judiciaire, dont la portée a été limitée, il n'y a eu guère qu'une tentative de réforme fiscale qui, ramenée à ses justes proportions, ne contient en définitive que des aménagements fiscaux.

Dans le domaine de la politique étrangère, qui a été dévolue dans la pratique au « secteur réservé », la solide et importante majorité européenne de l'Assemblée a été privée du moyen de promouvoir l'intégration politique et la mise en place d'institutions supranationales. Son attachement à l'Europe et à l'Alliance atlantique a été mortifié par l'institution d'une force de frappe nationale qui représente une charge considérable pour le pays et a fait naître des nuages dans nos relations avec nos partenaires.

Le problème algérien, après avoir longtemps traîné dans les méandres de l'équivoque, a reçu l'apparence d'une solution qui se traduit en fait par le dégagement pur et simple. Pour mes amis comme pour moi-même, l'affaire algérienne n'a jamais été le tremplin propre à accéder au pouvoir, mais nous l'avons considéré comme un drame national, aggravé par les fausses promesses, les engagements non tenus et les sacrifices inutiles. Une légitime volonté de paix n'était pas incompatible avec l'acceptation lucide de toutes les conséquences qu'elle entraînait.

La décolonisation de l'Afrique ne s'est pas accomplie selon la seule voie possible pour une telle évolution. Il est permis de regretter que la prise en charge de leurs responsabilités politiques par de jeunes Etats n'ait pas débouché, plutôt que sur la balkanisation du continent noir, sur la constitution d'une grande Fédération franco-africaine d'abord, eurafricaine ensuite, telle que le préconisait M. HOUPHOUET BOIGNY.

Voilà le bilan du Régime, à l'heure où la prochaine consultation suscite de nouvelles incertitudes. Notre avenir, dans une large mesure se trouve dans les mains du Pouvoir. Mais les familles politiques se doivent de n'être point passives. Elles ont le devoir de réfléchir sur leurs responsabilités. Il y a 4 ans, dans ma Profession de foi, j'affirmais la nécessité d'une simplification de notre vie publique encombrée par la multiplicité et la rivalité des partis. Non seulement rien, au cours de la législature, n'a favorisé le regroupement, mais encore le Parti officiel est venu s'ajouter aux partis traditionnels. Ceux-ci, animés par le sentiment républicain qui leur est commun, sont unis désormais pour promouvoir avec un contrat de législature, le programme sur lequel ils n'ont jamais été divisés et qui concerne les éléments essentiels de la vie nationale :

— Maintien et application intégrale des institutions de 1958;

— Soutien de l'Europe politique et renforcement de l'Alliance atlantique;

— Mesures Sociales obtenues par les fruits d'une Economie concertée;

— Priorité aux problèmes de l'Education nationale et de la jeunesse.

Je souscris pleinement à un tel programme dont le corollaire évident est une trêve de législature pour les problèmes qui seraient de nature à opposer entre eux les quatre partis républicains.

Dans le cadre de la Circonscription, je m'engage à poursuivre l'œuvre déjà entreprise en collaboration avec tous les élus. Je m'efforcerai, demain comme hier, de ne donner à cette action aucune orientation de politique partisane. Sans publicité tapageuse, député de tous, je mettrai toutes les forces de mon dévouement au service de tous.

Pierre SALLENAVE

NÉGOCIANT A PAU

Licencié ès-Sciences

Député Sortant

CANDIDAT DU CENTRE NATIONAL
DES INDEPENDANTS ET PAYSANS

Remplaçant éventuel :

Jean LABARRÈRE

AGRICULTEUR-EXPLOITANT

Conseiller Général des Basses-Pyrénées

Maire d'Asson

IMPRIMERIE MARRIMPOUEY JEUNE, 2, PLACE DE LA LIBÉRATION - PAU